



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E13408

VALABLE JUSQU'AU 13/09/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1978

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 26/06/2009
933 157

Raison sociale : BOUTINEAU

13 ROUTE DE LA FORET
86580 BIARD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC POITIERS 1978B00119

Siret : 314 464 611 00065

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5422768

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000007345215904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000007345215904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Téléphone : 05 49 52 90 86

Portable : 06 70 75 39 06

Site Internet : www.boutineau.fr

E-mail : info@boutineau.fr

Fax : 05 49 52 94 20

Responsabilité légale :

TB HOLDING (918 999 012) PRÉSIDENT / BOSNE THIERRY DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 45

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2021
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/04/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	26/08/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	09/04/2024
o Panneaux solaires photovoltaïques	16/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.